



LA CGT DÉMONTRE LE STRATAGÈME DES DIRECTIONS RÉSEAUX SUR L'EMBAUCHE DES TECHNICIENS GAZ

Depuis plusieurs mois, la CGT est la seule Organisation Syndicale qui porte auprès de la direction nationale des dysfonctionnements des RH en région liés à l'astreinte. Nous avons déjà communiqué le 27 janvier sur le maintien de la prime d'astreinte pour les agents victimes d'un accident du travail.

Aujourd'hui, il s'agit des niveaux d'embauche des Techniciens Gaz et de leur reclassement lorsqu'ils commencent à prendre l'astreinte.

Il existe en effet une directive nationale sur le reclassement des agents astreints en GF3, connue de tous les managers, de tous les responsables d'AI et de tous les services RH.

Mais, **depuis au moins trois ou quatre ans, les directions régionales**, toujours avides de réaliser des économies sur le dos des agents et de ne pas reconnaître leurs compétences, **ont décidé unilatéralement d'enfreindre cette règle**. Elles pensaient pouvoir dépouiller ces agents en toute impunité. C'était compter sans la CGT.

En quoi consiste leur subterfuge ?

Les directions en région embauchent de plus en plus de Techniciens Gaz directement en GF4 au lieu du GF3. Au premier abord, on peut penser qu'il s'agit là d'une nouvelle forme de reconnaissance de l'expérience professionnelle acquise avant l'embauche. Pourtant **NON !**

CE QUE DIT LA REGLE :

Les Techniciens Gaz sont embauchés en GF3 puis reclassés en GF4 avec prise de 2 NR le mois de leur première prise d'astreinte.

C'est bien leur montée en compétences et leur capacité à prendre l'astreinte qui sont reconnues.

Lors de leur première prise d'astreinte, les agents ne sont pas reclassés au GF4 puisqu'ils y sont déjà. Ils ne bénéficient pas non plus des deux NR sans le GF.

Face aux alertes de la CGT, la Direction nationale a donc mené une étude. En voici le résultat :

Pour les agents embauchés en GF3

Ils sont de moins en moins à être reclassés lorsqu'ils prennent l'astreinte (seulement 40 % en 2024 et 2025).

Selon la Direction, **en 2024 et 2025, 67 agents sont concernés.**

Cela représente 134 NR « économisés » par la Direction.

Pour les agents embauchés en GF4, 5 ou 6

Aucun Technicien Gaz n'a été reclassé ou n'a pris de NR à la prise d'astreinte au motif qu'ils sont déjà en GF4 ...

Selon la Direction, **67 agents ont été concernés en 2024 et en 2025.**

Là aussi, cela représente 134 NR économisés par la Direction.

En résumé, selon les chiffres fournis par la Direction nationale, avec cette entourloupe, **les directions régionales ont spolié les Techniciens Gaz concernés de 268 NR en deux ans.**

Mais, pour la CGT, la situation est pire :

- D'abord parce la Direction Nationale n'a réalisé son **analyse que sur les années 2024 et 2025** alors que le problème avait commencé avant ;
- Ensuite parce que la Direction n'a mené son **analyse que pour les agents qui avaient pris au moins neuf fois l'astreinte**. Or, dès lors qu'un agent monte une astreinte au moins une fois, c'est que son management considère qu'il a les compétences nécessaires. Et c'est cela qui est reconnu dans la prise de GF ou de NR. L'analyse doit donc porter sur les agents qui ont monté au moins une fois l'astreinte.

Pourquoi est-ce grave ?

- Cela pose tout d'abord un problème de **confiance**. En effet, comment les agents peuvent-ils continuer à avoir confiance en des RH et des managers qui abusent de leur pouvoir managérial dans de telles proportions ?
- C'est ensuite un **détournement des règles en bande organisée**. De nombreux agents passent en disciplinaire et sont licenciés pour bien moins que ça, y compris désormais pour « insuffisance professionnelle ». Comment qualifier ces pratiques ? **Malhonnêteté ou incompétence ? Erreur ou faute professionnelle ? Où est l'exemplarité ?**
- Enfin, pour un agent embauché à l'âge de 25 ans et qui ferait toute sa carrière dans les IEG, cela représente une perte d'au moins 40.000 € sur l'ensemble de la carrière et une pension de retraite réduite.

Pourquoi est-ce ridicule ?

- **Les reclassements, et donc les deux NR sont attribués « hors contingent »**. Autrement dit, lorsque ces reclassements et ces NR sont attribués, ils ne sont pas pris sur le quota des régions ou des agences. **Ils n'ont donc aucun impact sur les autres agents**. Nous avons là affaire à des managers, des RH et des directions qui font simplement du zèle.

Et maintenant ?

La Direction nationale de GRDF évoque des erreurs et s'engage à les corriger.

Pour autant, la confiance n'excluant pas le contrôle, nos élus et mandatés en régions vont continuer de mener le travail de recensement et s'assurer que tous les agents concernés se voient bien rétablis dans leurs droits avec une reconnaissance à la hauteur de leur engagement et de leur professionnalisme.

Si vous êtes concerné(e), rapprochez-vous d'un représentant CGT ou envoyez un mail à DSC-CGT@grdf.fr

En résumé grâce à la CGT

- Les Technicien(ne)s Gaz embauché(e)s en GF3 et qui n'ont pas été reclassés en GF4 alors qu'ils ou elles ont commencé à prendre l'astreinte seront reclassé(e)s en GF4 avec effet rétroactif à la date de la première prise d'astreinte ;
- Les Technicien(ne)s Gaz embauché(e)s en GF4 se verront attribuer un GF ou deux NR avec effet rétroactif à la date de la première prise d'astreinte.

En 2026 je me syndique à la CGT

